



Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	Bouygues	Arrdt	16ème
Nom de site	316206	Numéro	T15779
Adresse du site	8, rue de la Petite Arche	Hauteur	R+7 (27.50m)
Bailleur de l'immeuble	RIVP	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout 700 MHz sur un site existant 2G/3G/4G		
Complément d'info			
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			non

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	26/01/2018
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	02/07/2018
Date limite de réponse de l'Agence d'Ecologie Urbaine (J+2 mois)	02/09/2018

Historique et contexte

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	En réponse aux exigences de performances et obligations légales imposées par les licences délivrées par l'Etat, Bouygues Télécom est amené régulièrement à moderniser son réseau.		
Détail du projet	Renforcement des fréquences (ajout 700MHz) d'un site existant en 2G/3G/4G (fréquences 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz) et orientées vers les azimuts 120 et 240°.		
Distance des ouvrants	> 2m en dessous des antennes	Tilts (degrés)	<i>Entre 2 et 9°</i>
Estimation	120° < 2V/m - 240° < 2V/m	Vis-à-vis (25m)	<i>néant</i>
Divers			

Incidence visuelle

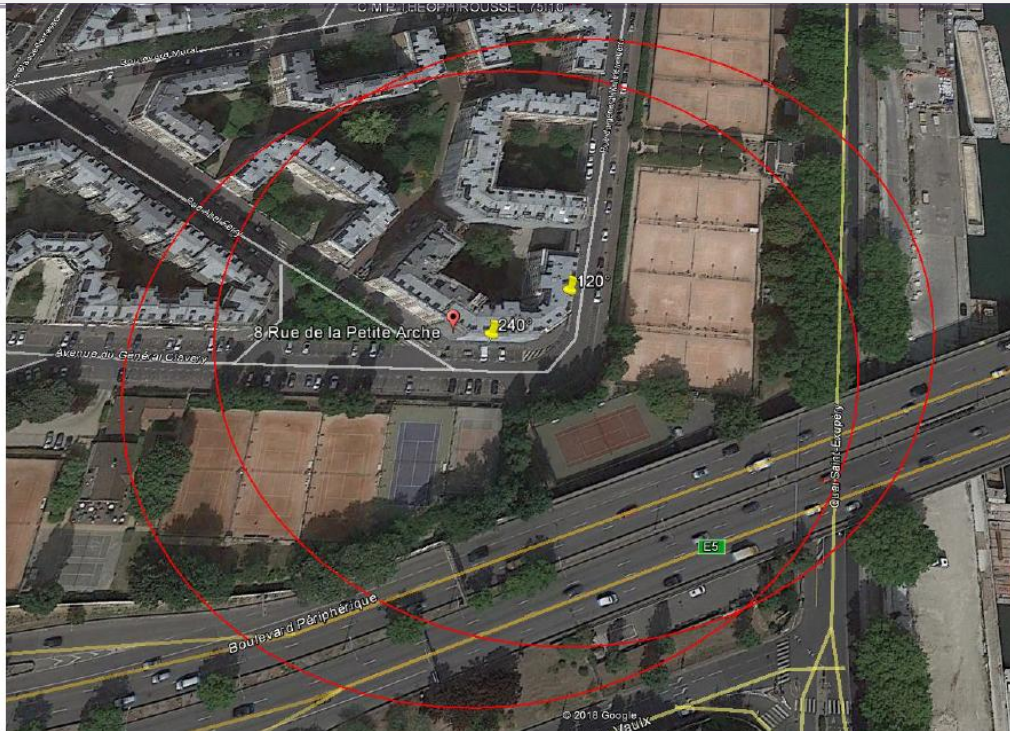
Intégration antenne	Ce projet consiste à remplacer les deux antennes pentabandes existantes par deux antennes Heptabandes de tailles identiques. Les nouvelles antennes seront peintes couleur brique
Zone technique	Installation de modules techniques de taille réduite et de couleur brique placés sur les cheminées existantes, invisibles depuis la rue.
Hauteur antennes/sol	27.10 (Az 120°) 27.60m (Az 240°)

Date :

Conformité du dossier

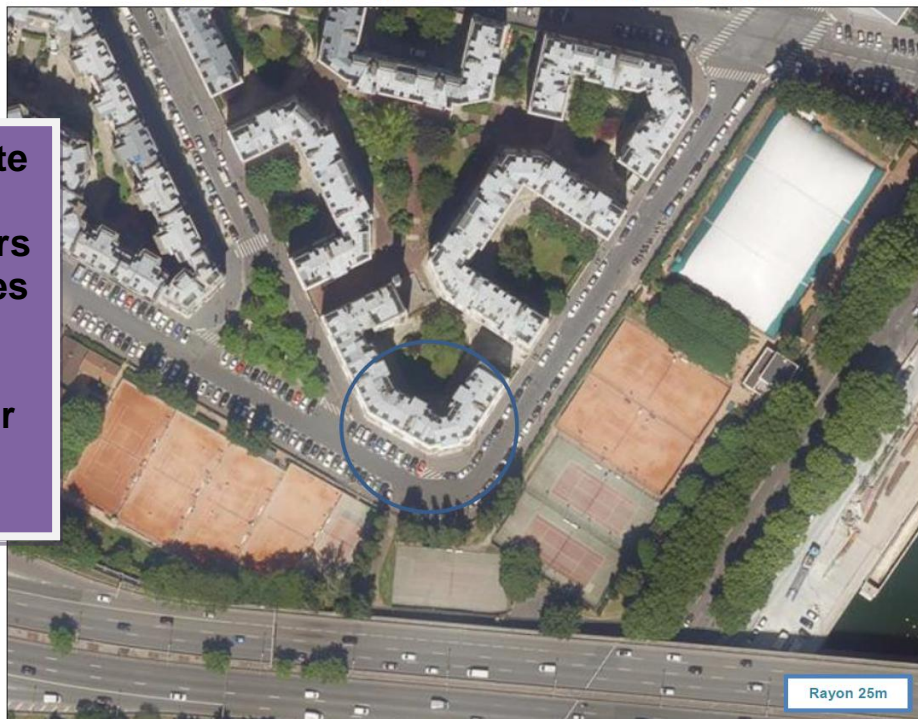
Observations Mairie d'arrondissement :			
Avis AEU :		Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



Pas de sites particuliers dans un rayon de 100 mètres.

Pas de bâtiments en vue direct dans un rayon de 25 mètres

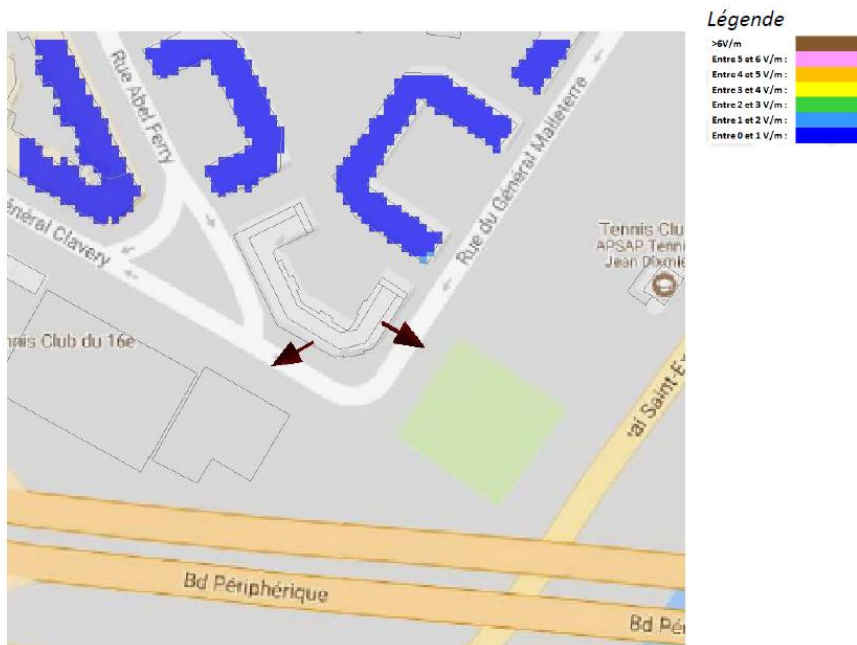


Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes

Simulation et conformité au seuil de la Charte

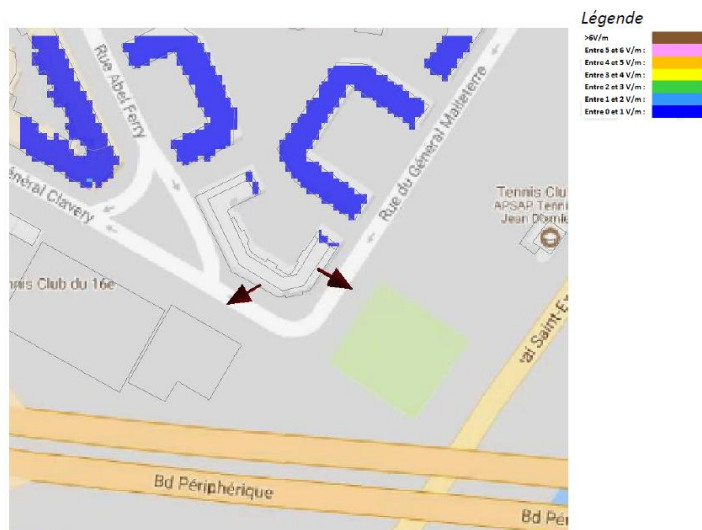
a. Azimut 120°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 120°, le niveau maximal calculé est compris entre 1-2 V/m. La hauteur correspondante est de 25,5 m.



b. Azimut 240°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 240°, le niveau maximal calculé est compris entre 1-2 V/m. La hauteur correspondante est de 22,5 m.



[Fond de carte (Google Roadmap), source : Google]
[Logiciel de simulation : Atoll Radio]

c) Conclusions

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne :

	Azimut 120°	Azimut 240°
Niveau maximal	entre 1-2 V/m	entre 1-2 V/m
Hauteur	25,5 m	22,5 m

Vue des Antennes Avant/Après

Etat projeté :



Pas d'impact visuel : Remplacement de l'antenne par une antenne iso-taille en lieu et place. La nouvelle antenne sera repeinte couleur brique. Les nouveaux coffrets non visibles de la rue seront installés en fixation murale et repeints couleur brique

Vue des Azimuts

« De par la configuration de l'immeuble il nous est impossible de réaliser des photos des AZ »